

Les Amis de la Barre de Cuers
Che. des Vignes de la Terrine
83 390 CUERS

Assoc. Loi 1901

Monsieur Philippe Marzolf,
Président de la
Commission Particulière du
Débat Public LGV PACA.

Cuers le 11-07-05

Monsieur le Président,

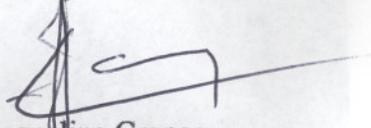
Nous vous avons fait parvenir le 05-07-05 quelques documents concernant notre association et 316 signatures de personnes soutenant notre démarche : « Sauvegarde de la Barre de Cuers et de son site. »

Vous trouverez sous ce pli des feuilles de signatures supplémentaires. Nous avons créé cette association assez tard, (déclaration à la Préfecture le 11-04-05, parution au J.O. le 04-06-05) ce n'est donc que sur peu de temps que nous avons recueilli des signatures. La Barre est sauvage, belle, riche dans tous les domaines (faune, flore, géologie, pédologie, ressources en eau. Nous ne voulons pas qu'elle devienne une vitrine, un décor sans vie ... car cela n'est ni nécessaire, ni d'intérêt général.

Nous vous avons dit, dans notre première lettre notre révolte devant l'attitude désinvolte et choquante, pleine de morgue, de mépris pour la démocratie, de certains hommes politiques. Notre révolte est toujours aussi vive et nous comptons le faire savoir.

Nous vous remercions encore de votre attitude pleine de modération, mais aussi pensons-nous, empreinte d'une certaine fermeté, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos très sincères salutations,

Pour « les Amis de la Barre de Cuers »
La Présidente,


Mme Jacqueline Grange,
Les Vignes de la Terrine,
83 390 Cuers.

P.J. un nouvel exemplaire de l'
Inventaire Znieff.

8 pages de signatures, portant
le total à

390-2

Aoit 388

11 - Région administrative : Provence Alpes Cote d'Azur

12 - Numéro de zone : 8328200 14 - Date description : 1985

15a- Commune(s) : **CUERS, BELGENTIER.**

16a- Nom de la zone : LES BARRES DE **CUERS.**

15 - Département : VAR

15b- Altitude minimale : 511 Altitude maximale : 705

15c- Superficie en hectare : 240

16 - Description de la zone :

Description écologique et paysagère : Cette barre culmine au Pilon St Clément (704 m). Ce secteur permet, au point de **vue paléogéographique** l'observation de **l'évolution** d'une plateforme carbonatée au Jurassique en Provence.

Sur un plan touristique, magnifique panorama du Pilon St Clément et des Barres de Cuers. Bel alignement de falaises **présentant** un grand intérêt ornithologique.

17 - INTERET DE LA ZONE

① Faunistique vertébrés : Avifaune des milieux rupestres **méditerranéens** : nidification du Merle bleu*, du Grand Corbeau*, du Faucon **crécerelle*** et du Hibou Grand-Duc*. Observation exceptionnelle du Vautour fauve en 1985, porteur d'une bague espagnole.

② Faunistique invertébrés : Belle couverture forestier-e favorisant la présence **d'une** riche communauté d'insectes, particulièrement de xylophages qui sont surtout abondants au niveau des crêtes (là où les arbres sont souvent rabougris **et** sujets au parasitisme). La présence d'espèces liées à la flore rupicole n'a pas été démontrée par suite d'une prospection insuffisante.

③ Floristique et Forestier : Végétation caractéristique des milieux rupestres de Provence. La présence en crête des formations à **Genista lobelii** n'a pu être confirmée pour l'instant faute d'une prospection suffisante.

④ Géologique et pédologique : Intérêt stratigraphique, paléontologique, sédimentologique et **paléogéographique**. Faciès

marin comportant des horizons **fossilifères** et notamment : calcaires noirs à brachiopodes, pinnes et grypées, belemnites et ammonites.

- calcaires à entroques,
- zone à zig zag du bathonien inférieur.

18a - Problèmes de gestion existants : Les niveaux fossilifères sont systématiquement fouillés et pillés dans un but commercial.

18b - Recommandations pour une gestion raisonnée du patrimoine naturel :

Conserver ces lieux intacts, en évitant les mouvements de terrain, les prélèvements de **matériaux**, les remblais et les déblais.

Ne pas faire de publicité **particulière** autour de la présence de fossiles sur le site suffit souvent à éviter tout acte de vandalisme mercantile.

Lorsque par contre, le site est connu et fait déjà l'objet d'un pillage important, il est indispensable de faire cesser les prélèvements au travers d'une réglementation accompagnée d'une surveillance régulière.

Dans ce cas, il est particulièrement conseillé de donner un côté positif à ces actions par une valorisation à caractère pédagogique. L'expérience de la **réserve** géologique de Haute Provence constitue dans ce domaine un exemple qui a fait la preuve de son efficacité.

19 - Références bibliographiques principales :

ARNAUD M. et MONLRAU C., 1979 - Etude de l'**évolution** d'une plate-forme carbonatée. Exemple de la Provence au Jurassique (Hettangien- Oxfordien). Trav. Lab. Géol. Hist. et Paléontol. n°9. Thèse Université Aix-Marseille 1, 2 tomes.

TEMPIER C., 1972 - Les faciès calcaires du Jurassique provençal. Trav. Lab. Sci. Terre, Thèse Université Aix-Marseille III, série B, n°4, 361 pages.